



Rubrique: Inscriptions au registre du commerce

Sous-rubrique: Mutation

Date de publication: SHAB - 09.07.2019

Numéro de publication: HR02-1004671806

Canton: NE

Entité de publication:

Bundesamt für Justiz (BJ), Eidgenössisches Amt für das Handelsregister, Bundesrain 20, 3003 Bern

Mutation Nova Food AG, Val-de-Travers

Nova Food AG

Fleurier, rue de l'Industrie 3

2114 Fleurier

Jusqu'ici

sans déclaration de domicile

IDE: CHE115166733

Forme juridique: Société anonyme

Siège: Val-de-Travers

Jusqu'ici: Freienbach

Jusqu'ici

la société a pour objet la transformation et le commerce du poisson et des fruits de mer, le commerce de machines, d'autres marchandises de toutes sortes et la fourniture de services connexes (pour but complet, cf. statuts).

Nova Food AG, à Freienbach, CHE-115.166.733 (FOSC du 24.08.2018, p. 0). Nouveau siège: Val-de-Travers, Fleurier, rue de l'Industrie 3, c/o Alfatech-Galvano S.A., 2114 Fleurier.

Communications aux actionnaires: par courrier, fax, ou e-mail. Statuts modifiés le 11.06.2019. Reprise des données du registre du commerce du siège précédent au sens de l'article 123 al. 6 ORC: But: la société a pour objet la transformation et le commerce du poisson et des fruits de mer, le commerce de machines, d'autres marchandises de toutes sortes et la fourniture de services connexes (pour but complet, cf. statuts). Capital-actions: CHF 500'000, entièrement libéré, divisé en 1'000 actions de CHF 500, nominatives, liées selon statuts. Fusion: reprise des actifs et passifs de Nova Food AG, Freienbach (CH-116.237.815), conformément au contrat de fusion du 17.06.2015 et bilan au 31.12.2014. Les actifs de CHF 1'025'790.45 et les passifs de CHF 917'044.12 sont transférés à la société reprenante. La société reprenante détenant l'ensemble des actions de la société transferante, la fusion ne donne pas lieu à une augmentation du capital, ni à une attribution d'actions. Augmentation ordinaire du capital-actions par compensation d'une créance d'un montant de CHF

900'000 en échange de 900 actions nominatives de CHF 1'000. Lors de la réduction de capital-actions du 05.06.2018, la valeur nominale des 1'000 actions nominatives a été réduite à CHF 500. Le montant de la déduction a servi à ajuster la valeur du compte des actifs «Marques»; le respect des dispositions légales de l'article 734 du Code suisse des obligations a été constaté par constat authentique du 20.08.2018. Organe de publication: Feuille officielle suisse du commerce. Selon déclaration du 14.10.2009, la société n'est pas soumise à un contrôle ordinaire et a renoncé à un contrôle restreint. Ioannou Angela Georga Nicola n'est plus membre du conseil d'administration; ses pouvoirs sont radiés. Administration: Aubert Pierre André, de Val-de-Ruz, à Val-de-Travers, président, Henein Karim Maher Elias, d'Egypte, à Heliopolis, Egypte, jusqu'ici président, et Helmi Medhat, de et à Maladers, lesquels signent individuellement.

Précédente publication dans la FOSC:

Date de la publication dans la FOSC : 24.08.2018

La mutation de l'entité juridique mentionnée a été effectuée dans le registre du commerce.

Publication selon les art. 9 et 35 ORC.

Registre journalier no 2197 du 04.07.2019

Registre responsable: Registre du commerce du Canton de Neuchâtel